

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
-------------------

Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la délibération
--------------------------------------	----------------	---

15		13		10
----	--	----	--	----

Séance ordinaire du Mercredi 28 Août 2019

Date de la convocation : 21/08/2019

Affichage du 9/09/2019  
au 14/10/2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi trois juillet, à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard KALCH, Maire.

Présents : Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Jean-Marc NOBLET, Gérard LEVY, Caroline MOUTIER, Pascale RIEDINGER, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER.

Absents excusés : Hervé NIVA, Jonathan KAISER, Pascal DIEMER.

Secrétaire de séance : Yannick EON

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Délibération relative à la fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la Communauté des Communes du Pays de Phalsbourg

### N° 01 - DELIBERATION RELATIVE A LA FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE PHALSBOURG.

Le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire du Pays de Phalsbourg sont fixés selon les modalités de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La Circulaire du 27 février 2019 permet aux EPCI à fiscalité propre de modifier la composition de l'organe délibérant pour le prochain mandat après renouvellement général des conseils municipaux, les 15 et 22 mars 2020.

Dès lors le Conseil Communautaire et l'ensemble des Conseils Municipaux devaient être consultés avant le 31 août 2019.

La date du 26 août était retenue pour le Conseil Communautaire. Mais cette instance était annulée sur décision unilatérale du Président de la Communauté des communes après que 14 conseillers municipaux de Phalsbourg, réunis de façon informelle le 13 août, se sont prononcés pour l'application du droit commun.

Le Conseil Municipal de Henridorff, réuni en séance ordinaire, le 28 août 2019, était invité à se prononcer sur le nombre de sièges et leur répartition au sein du futur Conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Henridorff, par 10 voix, décide d'opter pour un accord local fixant le nombre de sièges du Conseil Communautaire de la Communauté des Communes du Pays de Phalsbourg à 50 sièges répartis comme suit :

Phalsbourg	11 sièges
Dabo	5 sièges
St Jean Kourtzerode	2 sièges
Henridorff	2 sièges
Mittelbronn	2 sièges
Danne-et-Quatre Vents	2 sièges
St Louis	2 sièges
Lutzembourg	2 sièges
Lixheim	2 sièges
Arzviller	2 sièges
Garrebourog	2 sièges
Dannelbourg	2 sièges

Et 1 siège à toutes les autres communes.

La présente délibération sera transmise au Président de la Communauté des Communes du Pays de Phalsbourg pour être soumise au Conseil Communautaire et au Préfet de Moselle chargé de fixer la composition du Conseil communautaire pour le 31 octobre 2019.

/

La séance a été levée à 19 heures 15.

## ÉMARGEMENTS

KALCH Bernard, Maire :	EON Yannick, 1 <sup>er</sup> Adjoint :	TISSERAND Fabrice, 2 <sup>e</sup> Adjoint :
NOBLET Jean-Marc, 3 <sup>e</sup> Adjoint :	LEVY Gérard, Conseiller :	KLEIN-DORMEYER Rachel, Conseillère :
NIVA Hervé, Conseiller : Absent excusé	RIEDINGER Pascale, Conseillère :	ELOI Sébastien, Conseiller :
KAISER Jonathan, Conseiller : Absent excusé	DUMONT Guillaume, Conseiller :	DIEMER Pascal, Conseiller : Absent excusé
MOUTIER Caroline, Conseillère :		